

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE : 13 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 26

L’an deux mille vingt-trois, le vingt septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, Mme. CHATELAIN, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. MARCIN, M. AZIMI, M. GAYDOUK Mme. DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme RAKOTOMALALA,

(Procuration à M. GAILLARD)

Mme. BIGLIONE

(Procuration à M. LONGEAULT)

M. FARIGOULE

(Procuration à Mme AZDAD)

Absents excusés :

M. CAMARA

M. ALIMI

M. HILALI

Mme. KHARJA

Mme. LARABI

Mme. SIRAS

M. ODIRA

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE L’ETAT A LA SUITE DES VIOLENCES URBAINES DE JUIN 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les dégâts occasionnés pendant les violences urbaines de juin 2023 et les travaux suivants :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230925-2023-DEL-42-DE
Date de réception en préfecture 25/09/2023

- Remplacement de vitrages au Complexe sportif Laura Flessel
- Poste de police municipale incendiée : reconstruction du sas d'entrée et de l'accueil et réhabilitation du sous-sol, rez-de-chaussée et 1^{er} étage du poste de police municipale, et remplacement des matériels informatiques incendiés

CONSIDERANT les modalités d'accompagnement des collectivités pour la réparation des dégâts et dommages contre les biens - violences urbaines juin 2023 ;

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Mme. AZDAD et de M. FARIGOULE représenté par Mme. AZDAD).

DECIDE :

D'ADOPTER les avant-projets suivants :

- Remplacement de vitrages au Complexe sportif Laura Flessel pour un montant de 37 580 € HT soit 45 096 € TTC.
- Remplacement du vitrage de la porte vitrée de l'espace restauration de l'école élémentaire Mille Visages pour un montant de 4 167€ HT soit 5 000€ TTC.

OPTION 1 : pas d'atteinte sur la structure du sas d'entrée

- Poste de police municipale incendiée : reconstruction du sas d'entrée et de l'accueil, réhabilitation du poste de police municipale et remplacement des mobiliers et matériels informatiques incendiés pour un montant estimé maximum de 326 264€ HT soit 391 517€ TTC.

OPTION 2 : atteinte de la structure du sas d'entrée

- Poste de police municipale incendiée : reconstruction du sas d'entrée et de l'accueil, réhabilitation du poste de police municipale et remplacement des mobiliers et matériels informatiques incendiés pour un montant estimé maximum de 376 264€ HT soit 451 517€ TTC.

DE PRESENTER un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à candidatures pour l'accompagnement des collectivités pour la réparation des dégâts et dommages contre les biens - violences urbaines juin 2023

DE S'ENGAGER à financer l'opération de la façon suivante :

Travaux	Coût HT €	Coût TTC €	Remboursement de l'assurance	Demande d'accompagnement financier par l'Etat	Reste à charge pour la Commune de Chanteloup-les-Vignes (sur montant € HT)
Remplacement des vitrages du le Complexe sportif Laura Flessel et de l'école élémentaire Mille Visages	41 747 €	50 096 €	0 €	41 747 €	0 €
OPTION 1 : Réhabilitation du poste de police municipale incendié et remplacement des mobiliers et matériels informatiques incendiés	326 264 €	391 517 €	174 317 €	151 947 €	0 €
OPTION 2 : Réhabilitation du poste de police municipale incendié et remplacement des mobiliers et matériels informatiques incendiés	376 264 €	451 517 €	234 317 €	141 947 €	0 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023 en section d'investissement

D'AUTORISER le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Chanteloup-les-Vignes, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois



Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :
- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230925-2023-DEL-42-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2023



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230925-2023-DEL-42-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2023